

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 9 novembre 2015**

Présidence : M. Claude FARINE

**1. Appel : 73 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BIELER Eric, BISCHOFBERGER Jean, BOURQUI Fabien, BOURQUI Marc, BÜRKI-HENRIOD Véronique, CATTIN André, DESPONDS Vincent, DUPUIS Pierre-Alain, FAVRE Suzanne, FRACHEBOURG Jean-Marie, GLASSON Philippe, GROSJEAN Gilles, KARCHER Christian, KORNAROS Christos, PERRET Philippe-Jean, PERRIN Christian, SAUGY David, THUILLARD Chantal, THUILLARD Guy-François, TUIMIL Sandra, VUAGNIAUX Christine, VUILLE Caroline

Absents : BEURET Philippe, DE PINHO Helder, DELISLE Alzira, DOUSSE Jean-Robert, KIRCHNER Volker

**2. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015**

La discussion est ouverte.

Mme Séverine LUGEON signale qu'elle s'était excusée, or elle figure dans les absents et demande que cela soit rectifié.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute un point 17 bis, interpellation de Mme Florence DARBRE GUBBINS concernant la fresque de Botjöl à l'école de Marens ainsi qu'un point 17 ter, interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES intitulée « Usine à Gaz : Au-delà des murs ».

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président fait part du décès le 18 octobre de M. Pascal FRANCFORT membre de l'UDC qui avait démissionné le 31 août dernier. Il passe ensuite la parole à M. Sacha SOLDINI qui évoque son parcours. Une minute de silence est observée par le Conseil.
- Il revient brièvement sur le dépouillement des élections du 18 octobre qui se sont bien déroulées. Il remercie vivement la quarantaine de Conseillers qui étaient présents ainsi que M. Nicolas Croce du SAG et Mme Nathalie Vuille, secrétaire, qui ont mis sur pied ces élections avec une grande efficacité. Il s'agissait d'une bonne répétition générale pour les élections communales du 28 février prochain qui seront couplées à quatre votations.
- Il signale que la coordination des villes de Suisse romande organise un colloque à Bulle le 13 novembre sur la « communication institutionnelle ». Les membres du Bureau ont reçu un dépliant concernant ce colloque.

- Le Bureau a reçu la copie d'une pétition adressée à la Municipalité par les habitants et les entreprises du Quartier de Haute-Combe. Ces derniers se plaignent de ne plus pouvoir sortir de leur chemin aux heures de pointe.
- Mme Jessica JACCOUD a déposé, le 28 avril dernier, une motion demandant la construction « d'une station de vélos en libre-service à proximité des P+R Gravette et Petite Prairie », à laquelle la Municipalité devait répondre jusqu'à aujourd'hui. Or, un système régional global concernant le réseau des vélos en libre-service est à l'étude. Une évaluation concernant les partenaires potentiels pour développer ce réseau sera faite avant la fin de l'année. Ce système sera probablement mis en place au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016. La réponse à la motion interviendra dans ce cadre et la Municipalité prie donc le Conseil et la motionnaire de patienter encore un peu concernant la réponse à cette motion.
- M. le Président détaille ses activités le dernier mois. Il a été invité par le CAGI (Centre d'Accueil de la Genève Internationale) ainsi qu'à la soirée des nouveaux habitants. Il a également rencontré le directeur de Nyon Région Tourisme.

## **5. Communications municipales**

M. le Municipal Olivier MAYOR informe le Conseil, concernant le chantier de la rue Jules-Gachet, que les travaux de remplacement des conduites d'eau sous pression ainsi que la mise en souterrain de l'éclairage public sont terminés. Dès ce jour, pour une durée d'environ trois semaines, les travaux ont débuté sur le tronçon de la rue Juste-Olivier sur laquelle le transit ne sera plus possible. Il précise encore qu'il rencontrera les pétitionnaires de Haute-Combe dans une dizaine de jours.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à Mme Doris ULDRY concernant les contraventions établies lors de la fête de l'automne. Elle précise qu'en réalité il n'y a eu qu'une seule dénonciation, pour un véhicule qui gênait, étant garé sur une place réservée pour des animaux qui devaient se produire dans le cadre de la manifestation. Elle signale que les policiers n'ont pas fait d'heures supplémentaires pour cette tâche. Elle précise encore que la police n'amende qu'en cas de nécessité et fait preuve de tolérance lors de manifestations, dénonçant uniquement le stationnement gênant. Par contre, notamment lors de la brocante, des personnes se plaignent ne plus pouvoir passer sur les trottoirs avec une poussette, mais ils gardent une forme de tolérance malgré des parkings pas toujours pleins au centre-ville. Elle précise encore qu'elle répondra aux trois autres demandes de la dernière séance concernant les macarons de stationnement, conjointement à la réponse au postulat de Mme Enggist déposé ce jour, s'il est transmis à la Municipalité.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que la plaquette concernant NRTV, distribuée aux Conseillers, a été faite en vue du préavis qui sera déposé lors du prochain Conseil. Il précise que des discussions ont lieu avec plusieurs communes, notamment Gland, Rolle, Coppet et bientôt Prangins, ainsi que le Conseil Régional. Cette plaquette montre ce que peut offrir cette télévision dans un nouvel esprit. Elle donne une idée de la direction dans laquelle elle veut aller qui doit être une télévision régionale avec un financement régional mais nécessitant que Nyon montre la voie par son dynamisme.

M. le Syndic informe encore le Conseil d'une prochaine invitation à la remise du mérite citoyen de la ville de Nyon. Il rappelle qu'il existe un prix artistique, un mérite artistique en collaboration avec la région, les mérites sportifs et la Municipalité, avec le Conseil, a encore une formule de reconnaissance qui est la bourgeoisie d'honneur. Or, il leur a semblé qu'il manquait une récompense pour remercier les gens qui font preuve d'un engagement citoyen. Il donne les critères d'obtention de ce prix et précise que le jury est formé du Syndic, du Président du Conseil, de la Municipale en charge des affaires sociales, de la Présidente de l'USN ainsi que quelques responsables de l'administration. La remise aura lieu le 3 décembre et, dans le futur, sera couplée avec la remise du prix du Développement durable. Il s'agit d'une occasion de montrer la considération de l'autorité par rapport à un engagement citoyen ou de mettre un coup de projecteur sur des gens que l'on peut considérer comme exemplaires dans la générosité par rapport à la création de l'identité de la ville.

Enfin, il aborde le sujet du statut du personnel de la ville, vu qu'il fait débat et déplace les gens. En complément à ce qu'il avait dit lors de la précédente séance et pour faire suite au flyer distribué à l'extérieur par le SSP qui se mobilise et revendique le rejet du projet de règlement proposé par la Municipalité en s'arquant sur un statut, il donne lecture de la réponse envoyée au syndicat suite à la résolution. Dans celle-ci, la Municipalité s'étonne de lire qu'elle « mène une politique de désinformation auprès du personnel et qu'elle rejette un projet de règlement unilatéral et par ailleurs incomplet. » La Municipalité estime que ces accusations sont malvenues alors qu'elle a confirmé dans deux courriers à un mois d'intervalle, qu'elle a repris les travaux de la commission paritaire et qu'elle remet aux collaborateurs un tableau comparatif entre le statut de 1965 et les conditions réglementaires, sans omettre le point de désaccord qui touche au droit de recours auprès de la CDAP. Il se demande comment ils peuvent rejeter un projet dont ils ont refusé de prendre connaissance dans son entier parce qu'ils estimaient ne pas avoir le mandat pour négocier. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité informera directement les collaborateurs du contenu complet de sa proposition lors de deux réunions. Il précise encore que si les membres devaient demeurer sur leur position intransigeante au sujet du maintien à tout prix du statut du personnel, la Municipalité reportera à des jours meilleurs la décision d'apporter les changements et décidera de maintenir tel quel le statut actuel. Il précise encore qu'il existe un point principal de divergence, qui est la question du licenciement abusif et surtout de la réintégration d'un collaborateur licencié, cas qui ne s'est jamais présenté depuis l'introduction du statut actuel il y a 50 ans. Toutes les nouvelles conventions faites dans des collectivités publiques sont sans statut. La Municipalité a donc choisi l'option du règlement avec de nombreuses améliorations aussi généreuses que possible. Or, le syndicat a mis comme condition préalable à la négociation, de garder un statut. Pour un cas hypothétique qui ne s'est jamais produit en 50 ans, les collaborateurs sont prêts à ne pas passer de 42 à 40 ou 41 heures par semaine, de 4 à 5 semaines de vacances, d'un congé maternité de 20 semaines au lieu de 16, etc... Tout ceci sera expliqué aux collaborateurs, qui, selon la Municipalité sont mal informés des enjeux du statut. Pour la Municipalité, si le syndicat ne veut pas négocier, elle vivra encore avec le statut de 1965.

Concernant le mérite citoyen, M. le Président précise que si des Conseillers ont des suggestions, ils peuvent s'adresser à la Municipalité. M. le Syndic précise que ce sont les membres du jury qui peuvent faire des suggestions qui doivent rester discrètes.

**6. *Rapport N° 227 rapport intermédiaire concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 " Optimisation énergétique des bâtiments communaux.***

Rapporteur : Mme Danièle SCHWERZMANN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 68 oui et 1 non :

- d'accepter le rapport N° 227 concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».

**7. *Rapport N° 228 rapport final concernant le préavis N° 53/2012 « Patrimoine immobilier communal – Demande d'un crédit pour l'établissement d'une expertise technique systématique. »***

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter le rapport N° 228 concernant le préavis 53/2012 « Patrimoine immobilier communal – demande d'un crédit pour l'établissement d'une expertise technique systématique ».

## **8. *Rapport d'activités de la commission permanente aux affaires régionales septembre 2013 – septembre 2015***

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

En préambule, M. le Président précise qu'il a convenu avec le président de la COREG de tenir le Conseil au courant des activités de cette commission tous les six mois. Il est en effet important que les Conseillers connaissent les débats qui ont cours au niveau régional. Ce premier rapport couvre la période de septembre 2013 à septembre 2015.

Le rapporteur, M. Pierre WAHLEN, précise que ce premier rapport était l'occasion de faire le tour du fonctionnement du Conseil Régional, de son organisation et rendre le Conseil communal plus familier des instances qui le contrôlent. Le règlement oblige la commission à déposer un rapport d'activités en principe chaque année, mais ces deux premières années ont été pour la commission l'occasion de se familiariser avec le fonctionnement, raison pour laquelle ce rapport a un peu tardé, mais le prochain sera déposé au mois de juin 2016.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB est étonné de lire qu'à l'avenir il n'y aura pas de possibilité d'amender des projets.

M. Pierre WAHLEN lui répond qu'il s'agit uniquement des nouveaux statuts qui font l'objet d'un rapport de la commission et d'un rapport de l'ensemble des communes membres. Sur la base de ces rapports, le CODIR a proposé une version définitive des statuts, adoptée par le conseil intercommunal et lorsque ces nouveaux statuts viendront devant les conseils communaux, il n'y aura plus de possibilité de les amender. Il faudra soit les accepter, soit les refuser, mais il s'agit uniquement des statuts.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil prend acte du rapport à l'unanimité.

## **9. *Propositions individuelles***

Mme Florence DARBRE GUBBINS, pour répondre quelque peu à la situation politique internationale, propose à la Municipalité et l'EVAM une idée concernant l'accueil des réfugiés à Nyon. Elle rappelle que la commune possède des terrains libres ou avec villa, par exemple ceux situés de part et d'autre de la route de Divonne à la hauteur de la caserne des pompiers. Elle propose de poser provisoirement sur ces parcelles, des studios mobiles ou des caravanes qui permettraient d'augmenter le nombre de logements pour réfugiés sur notre commune. A Genève, le hameau Noé vient d'être inauguré, deuxième réalisation de ce genre. Il propose des studios mobiles à des personnes jusqu'ici sans domicile ou n'ayant que des moyens extrêmement limités. De nombreux campings accueillent des caravanes ou des mobil homes dans lesquels des gens habitent à l'année. On peut également se référer aux saisonniers ou aux gens du voyage qui vivent dans de telles structures. Elle se demande pourquoi ne pas répliquer ce type d'habitat dans ces lieux disponibles. Le coût de ces infrastructures mobiles peut être pris en charge par l'EVAM et des partenaires privés, la commune se chargeant d'octroyer des DDP provisoires. L'urgence de cet accueil nous est rappelée chaque jour dans les médias. En parallèle à l'idée de construire en dur, pensons à des solutions rapides car il est temps d'agir maintenant.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT reconnaît l'urgence humanitaire et l'EVAM fait face à un nombre important de demandes. Il précise, concernant les deux terrains évoqués, que sur celui situé à droite en montant, la villa appartient à la ville, mais est louée. Quant à l'autre située en face, il a également eu cette même idée, mais le terrain est trop petit et il aurait fallu un permis de construire, même pour du provisoire. Il précise qu'un DDP provisoire n'existe pas et que des solutions ont été imaginées à cet endroit, mais se sont avérées impossibles à réaliser. Par contre, la Municipalité a toujours des contacts assez réguliers avec l'EVAM pour trouver une autre solution que les abris et une séance de travail est agendée le lendemain.

M. Sacha SOLDINI revient sur le mobilier scolaire, tels que chaises, tables, pupitres informatiques ainsi que du matériel en bon état comme des livres, qui n'ont pas été récupérés avant la démolition du Couchant A, mais emmenés par l'entreprise chargée de la démolition. Il demande si la Municipalité a contacté diverses organisations ou associations qui pourraient être intéressées par ce matériel, si oui lesquelles ou si la Municipalité a envisagé de lancer un appel public pour les éventuelles personnes intéressées par ce matériel, comme elle l'a fait pour les bancs du temple ce qui avait été un succès.

M. Jacky COLOMB revient sur la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY au sujet des macarons de parking. Il précise que le Conseil a « pris acte » du rapport 29 et non « validé » comme exprimé lors de la séance précédente.

M. Olivier MONGE intervient à propos de l'abribus de la gare. Suite au préavis 158 et aux deux prototypes, il s'étonne que l'on n'arrive pas à trouver une solution dans le matériel standard et demande où en est ce projet. Quant au prototype, il est très peu profond et avec des vitres latérales à un mètre du sol donc peu efficace pour abriter les usagers. Cela revient à tenter de mettre 10 personnes sous un seul parapluie. Il demande encore s'il est prévu une autre solution pour que les usagers soient accueillis d'une façon décente.

M. Jean-Pierre VUILLE rappelle que dans la convention qui nous lie à l'UEFA pour la gestion de Colovray, il est mentionné que le service des sports et les services de l'UEFA se rencontrent tous les six mois. Il demande si ces rencontres ont bien lieu et, si oui, il souhaite avoir les dates des deux dernières séances. Il demande également si le service des sports rencontre les utilisateurs, soit les clubs sportifs nyonnais, pour faire le point et écouter leurs remarques.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que ces derniers temps, sont apparus par endroits en ville, de splendides rectangles rouge pétant. Cette mesure novatrice permet aux cyclistes de rouler à contresens comme à la rue Neuve. A d'autres endroits, dont les Tattes d'Oies (rue pilote), les trottoirs et pistes cyclables sont monocolores et ne permettent pas à l'automobiliste de connaître à coup sûr l'endroit qu'il traverse selon l'éclairage du moment. De plus, un passage piéton est devenu bande cyclable bidirectionnelle avec interrupteur pour actionner le feu vert, un trottoir est devenu piste cyclable également bidirectionnelle, etc. Maintenant on encourage les cyclistes à rouler en sens interdit, ceci pour aller à des endroits atteignables par les cheminements légaux existants. Il fait remarquer que les cyclistes ont déjà naturellement le goût de l'infraction sans les pousser. Il demande pourquoi les porteurs du dossier de mobilité à l'exécutif, par ailleurs cyclistes expérimentés, encouragent des mesures expérimentales qui n'apportent aucun avantage aux usagers, quelques fois même des dangers comme à St-Jean, où la récente bande cyclable, le long d'un haut mur, a une bouche d'égoût au milieu. Trop souvent la bande cyclable est le plus mauvais endroit de la chaussée et celui de tous les déchets. Il se demande s'il faudrait créer une commission municipale des cyclistes ou si les membres concernés de la Municipalité pourront faire face.

**10. Préavis N° 237 concernant l'intersection promenade du Mont-Blanc avec la route de Genève – Modification et sécurisation du carrefour – Demande d'un crédit de réalisation pour les travaux d'aménagement routier de CHF 93'000.- TTC.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**11. Préavis N° 238 concernant le budget 2016.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**12. Rapport municipal N° 239 en réponse au postulat de M. Patrick Buchs, conseiller communal et consorts intitulé « Pour la fluidification du trafic à Nyon » du 5 mai 2015.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**13. Rapport municipal N° 240 concernant un plan lumière pour la Ville de Nyon – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Maurice Gay.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**14. Rapport municipal N° 241 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Pour une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**15. Rapport municipal N° 242 en réponse au postulat des Partis Socialistes et Verts pour la création d'un réseau cyclable intercommunal.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**16. Postulat de Mme Béatrice ENGGIST intitulé « Des macarons indigestes à Nyon ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil envoie le postulat à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 7 abstentions.

**17. Réponse à l'interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulée « Etat d'avancement du complexe sportif et projet du centre des congrès en partenariat avec l'UEFA »**

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que la réponse a été rédigée avant l'article paru dans La Côte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**17bis Interpellation de Mme Florence DARBRE GUBBINS concernant la fresque de Bodjol à l'école de Marens. (en annexe)**

M. le Municipal Claude ULDRY, vu l'urgence, répond immédiatement. En préambule et pour la compréhension de tous les Conseillers, il précise que l'interpellation traite de l'école du Couchant A, qui est encore restée, dans l'esprit de certains Nyonnais, l'école de Marens. La Municipalité remercie l'interpellatrice pour l'attention qu'elle porte aux œuvres d'art réalisées en même temps que les constructions communales. Elle reconnaît que, lors de transformations ou de démolitions de bâtiments, le Conseil communal devrait pouvoir se prononcer, en connaissance de cause, plus systématiquement sur le devenir de ces œuvres. Dans cette perspective, elle propose que le Service de la culture, avec le concours d'Architecture et bâtiments, établissent un recensement qui permette, dorénavant, d'intégrer valablement ces éléments patrimoniaux à la planification des projets et aux préavis soumis au Conseil.

Dans une première approche, il s'agit de distinguer les œuvres qui sont indépendantes de celles qui font intrinsèquement partie des bâtiments. Si la sculpture de Bernard Bavaud du collège de Nyon-Marens a pu être déplacée avec succès dans un autre lieu, le giratoire de Clémenty, ce n'est pas forcément le cas de la fresque de Bodjol, peinte à même le mur en briques de l'école du Couchant. En effet, si tant est que cette œuvre des années cinquante puisse être techniquement sauvée, on peut légitimement se demander si elle aura encore un sens une fois le bâtiment démolé et reconstruit dans une version contemporaine, selon le préavis validé par le Conseil communal. A noter que la nouvelle construction intégrera également une œuvre d'art qui a été pensée spécifiquement pour cette architecture et en phase avec elle. En réponse à l'interpellation et au vu du manque de perspective de remplacement de ce type d'œuvre intrinsèquement liée à un bâtiment, de l'absence de moyens financiers pour une opération de « sauvetage » de dernière minute, de l'état d'avancement du chantier et du planning extrêmement serré des travaux, la Municipalité propose de se contenter d'une bonne documentation photographique, comme cela se pratique généralement pour les bâtiments d'une certaine valeur architecturale qui doivent être démolis.

En outre, au nom du service Architecture et bâtiments, il tient à remercier l'interpellatrice pour avoir souligné le fait qu'ils étaient efficaces et rapides. Par contre, il avoue ne pas être d'accord avec la phrase mentionnant leur souhait de démolir cette peinture en catimini. Dans le cadre du préavis de Nyon-Marens, ils avaient clairement identifié la démolition de la fontaine Bavaud et son montant. C'est d'ailleurs ce qui a permis son sauvetage par le Conseil. En ce qui concerne le Couchant A, il y a eu trois préavis : un crédit d'étude, un crédit de réalisation et surtout un deuxième crédit d'étude dédié principalement à la démolition. Il n'y avait donc aucune volonté de travailler en catimini.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB est d'accord avec l'idée de prendre en compte ces œuvres d'art au moment de la démolition d'un bâtiment, mais il pense qu'il serait également utile d'intégrer la réflexion au moment de la construction et de la pose d'une dite œuvre en ayant en tête ce que l'on en fera au moment où le bâtiment sera détruit, agrandi ou modifié.

M. Christian UDASSE a l'impression que la Municipalité a un bon entraîneur de rugby, car elle botte systématiquement en touche. Son problème, lui qui n'a pas fréquenté cette école, est de connaître le coût pour protéger cette œuvre et savoir où elle pourrait être stockée. Le patrimoine est une chose qui ne se voit pas qu'en image. Il regrette également le peu de choses qu'il reste de la porcelaine, car on n'a pas de musée de porcelaine ou alors très peu par rapport à ce qui a été fait. Il pense que l'on doit regarder cette affaire et on n'a pas le droit de la mettre au rebut.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président précise que, selon l'article 69, cette discussion peut se terminer par l'adoption d'une résolution. Mme Florence DARBRE GUBBINS, suite aux propos de M. le Municipal Claude ULDRY se demande qui est responsable pour décider si une œuvre d'art peut ou doit disparaître, si c'est la seule



Municipalité. Pour sa part, elle estime que c'est aussi au Conseil communal de donner son avis sur le sort d'une œuvre qui a été choisie suite à un concours, avalisée par la Municipalité et un jury et payée par le contribuable nyonnais en 1957. Selon une entreprise active dans le domaine de la conservation de peintures murales, les techniques pour préserver l'œuvre de Bodjol existent et peut-être à un prix qui peut refléter la valeur de l'investissement de CHF 5'000.- consenti en 1957. Pour comparaison, cette somme représentait à l'époque l'équivalent d'une année de salaire pour un concierge. C'est pourquoi elle soumet la résolution suivante : « Je souhaite que tout soit fait pour que la peinture murale de Bodjol soit conservée et replacée dans le nouveau bâtiment du Couchant et que le Conseil communal puisse s'exprimer à ce sujet. »

La discussion est ouverte sur cette résolution.

Mme Doris ULDRY ne se prononce pas sur l'œuvre, mais ne comprend pas la démarche qui arrive aujourd'hui après de longues études que la Municipalité a faites. Le Conseil a déjà pu se prononcer à deux reprises sur des études et une fois sur la réalisation et il les a validées à chaque fois. Les travaux ont commencé et si la Municipalité doit étudier la possibilité de sauver cette œuvre d'art puis le Conseil encore donner son aval, cela va prendre de nombreux mois et occasionner des retards.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle que l'on souhaite trouver un moyen de conserver cette œuvre d'art et ose espérer que cela ne va pas coûter CHF 50'000.-. Ayant pris quelques renseignements, des moyens techniques existent pour faire de la découpe, mais ne connaît les contraintes qui existent sur cette façade. Il trouve dommage que, d'un côté, l'on se bat pour conserver des pierres qui datent de quelques centaines ou milliers d'années et d'un autre côté, on a une magnifique œuvre que l'on souhaite détruire, sans essayer au moins de trouver une solution.

M. Régis JOLY rebondit sur la proposition de M. Colomb qui propose de réfléchir à la façon d'intervenir plus tard. Si d'aventure le Conseil ne devait pas suivre la proposition de Mme Darbre, il se verrait dans l'obligation de refuser systématiquement les fameux crédits pour de nouvelles œuvres d'art sachant que dans 50 ans, les futurs Conseillers se contenteront de les détruire à coups de pelleteuses, ce qui serait un investissement ridicule.

M. Jacques HANHART connaît très bien cette fresque et voit assez mal quelle méthode permettrait de la conserver. Par contre, il rappelle que dans ce Conseil un crédit avait été octroyé pour sauver la mosaïque d'Artemis qui était dans la cour du château et qui est actuellement dans les tréfonds de la STEP. Il suggère de prendre cette mosaïque et l'intégrer dans une école.

M. Jacky COLOMB, avant de voter, rappelle qu'une résolution n'a pas de pouvoir contraignant. Si elle est acceptée, cela n'oblige pas la Municipalité de la suivre.

Mme Aline ANGELI trouve dérangeant d'avoir ce sujet à débattre ce soir. Certes la culture est importante, mais elle ne connaît pas cet artiste, n'a aucune information sur lui et ne connaît pas la valeur de cette fresque. De plus, on n'a pas d'idée sur le coût de cette conservation. Elle pense que la Municipalité n'a pas négligé cet aspect puisqu'elle a envisagé de la prendre en photo et d'en garder une trace. De plus, elle s'interroge s'il s'agit des compétences du Conseil ou si la commission culturelle devrait déjà se prononcer.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Udasse en lui signalant que la Municipalité entre en matière sur la demande de l'interpellatrice et ne botte dès lors pas en touche. Il rappelle qu'il a signalé qu'une expertise de chaque bâtiment sera faite et qu'à l'avenir lors de démolition le Conseil pourra se prononcer. Il rappelle que cette œuvre n'est pas simplement peinte sur un mur en béton que l'on pourrait découper, mais elle est peinte sur du plâtre, lui-même posé sur des briques. Lorsque l'on va découper ces briques, elles vont probablement se désolidariser. Il est toujours possible de faire une expertise, mais si c'est pour arriver à la conclusion que l'on ne peut rien faire, cela serait dommage. Quant à l'aspect financier, il rappelle que la démolition de la fontaine Bavaud aurait coûté CHF 25'000.- et son déménagement se monte au final à CHF 50'000.-, ce qu'il ne regrette pas par ailleurs. Enfin, il revient également sur la mosaïque d'Artemis qui dort à la STEP depuis près de 25 ans, or,

l'œuvre de Bodjol ne sera pas adaptée au futur bâtiment, et il souhaiterait également avoir une proposition pour savoir où la stocker.

Mme Jessica JACCOUD propose un amendement à cette résolution de la façon suivante : « Je souhaite que tout soit fait pour que la peinture murale de Bodjol soit conservée et replacée dans le nouveau bâtiment du Couchant **à condition que cela ne retarde pas les travaux en cours** et que le Conseil communal puisse s'exprimer à ce sujet. ». Mme Florence DARBRE GUBBINS accepte cette modification.

Au vote, le Conseil accepte la résolution par 34 oui, 16 non et 18 abstentions.

Mme Florence DARBRE GUBBINS remercie le Conseil, même si la Municipalité aura le dernier mot, et si c'est le cas, elle trouverait extrêmement dommage que cette fresque disparaisse, car elle date d'une certaine époque et ce genre de peinture disparaît fréquemment car le style ne plaît plus forcément. Elle rappelle que l'artiste Bodjol est un verrier très connu qui a reçu un prix fédéral en 1946. Au niveau de possibilités techniques, elle pense qu'il est peut-être plus facile de détacher une fresque s'il s'agit d'un mur en briques, le poids en serait allégé. Si toutefois elle devait disparaître, elle souhaiterait vivement que des photos professionnelles soient faites pour éventuellement pouvoir la reproduire.

**17ter. Interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES intitulée « Usine à Gaz : Au-delà des murs. » (en annexe)**

**18. Divers en rapport avec la séance.**

M. le Municipal Olivier MAYOR invite M. Christian UDASSE à une visite guidée gratuite en sa présence et celle du conservateur du Musée historique et des porcelaines. Il en appréciera, il espère les véritables trésors.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h.55

**CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :



Claude FARINE

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : Interpellation de Mme Florence DARBRE GUBBINS  
Interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES

## **Interpellation urgente : Ecole de Marens, fresque de Bodjol**

En urgence, comme la dernière fois pour la sauvegarde de la sculpture de Bernard Bavaux, j'interviens au sujet d'une autre œuvre d'art qui est celle de la fresque de Bodjol qui se trouve dans le hall intérieur de l'école du Couchant.

Les services de M. le Municipal Uldry sont d'une rapidité et efficacité foudroyante, les travaux de démolition intérieure ont déjà commencé et c'est la raison pour laquelle je me permets de vous interpellier pour le sauvetage de cette œuvre peinte qui date de 1957.

L'artiste Bodjol, de son vrai nom Walther Grandjean est né à Nyon en 1919, il est décédé à Genève en 2006. Il est reconnu comme peintre, maître verrier et décorateur de théâtre. Pour la petite histoire, son surnom de Bodjol lui a été attribué par ses camarades du Collège de Nyon.

Des techniques pour désolidariser des fresques d'un mur existent aujourd'hui et je demande à la Municipalité d'établir un constat de faisabilité et de coût.

Je trouve extrêmement brutal/dommage de détruire, presque en catimini, ces œuvres du passé proche qui partent sans être protégées dans notre mémoire collective d'une manière ou d'une autre et je ne peux m'empêcher de constater le paradoxe suivant : aujourd'hui des montants sont inclus dans les préavis pour l'intégration d'œuvre d'art dans les nouveaux bâtiments communaux, comme l'école de la Petite Prairie par exemple, un montant de plus de CHF 100.000.-

Je demande que la Municipalité mette en place, dans le futur, un processus qui identifie les œuvres d'art existantes et que lors d'une rénovation ou démolition d'un bâtiment ou autre emplacement communal, une analyse soit entreprise et pose les paramètres du devenir de l'œuvre en question et soit clairement proposée au Conseil.

Je remercie la Municipalité de prendre en compte mes demandes exprimées ci-dessus.

Nyon, le 3 novembre 2015

Florence Darbre Gubbins

## INTERPELLATION

### **Usine à Gaz : Au delà des murs**

Dans un avenir proche, notre Conseil aura à se prononcer sur le crédit de réalisation de la future extension de l'Usine à Gaz.

Sans vouloir me prononcer sur le préavis de construction actuellement à l'étude, le moment me semble toutefois adéquat à certaines interrogations concernant la future exploitation de ce possible pôle culturel.

Une seconde salle ainsi que la matérialisation de nouveaux locaux ouvriront de nouvelles possibilités de programmation et de création dans une multitude de disciplines artistiques.

Loin de moi l'idée de dénigrer le travail conséquent réalisé par l'Association Usine à Gaz ces 20 dernières années, mais le choix de la Municipalité de confier, de fait, ce potentiel futur centre à l'exploitant actuel, prive le lieu de propositions alternatives.

Nuls doutes de la nécessité d'une gestion associative dans le futur, néanmoins ouvrir la réflexion de l'ensemble du projet à d'autres acteurs, donnerait la possibilité d'ouvrir plus largement le champ des options.

Au vu de ce qui précède, mes questions à la Municipalités sont :

- Dans l'optique d'une acceptation du préavis n°229 par notre Conseil, la convention tripartite quinquennale liant la ville de Nyon, la Région et l'Association Usine à Gaz sera considérée comme caduque.  
Dès lors, la Municipalité peut-elle s'engager devant notre Conseil à mettre le mandat d'exploitation du futur site au concours ?  
Sachant qu'évidemment l'Association Usine à Gaz pourra légitimement postuler.
- Si oui, la Municipalité peut-elle s'engager à tout mettre en œuvre pour faire valider cette idée par la Région, voir l'impliquer dans le processus de mise au concours ?

Roxane Faraut Linares